

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 23 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-1517**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet européen Accelerate Positive Clean Energy Districts (ASCEND) - Contractualisation avec les partenaires - Convention de partenariat et document d'adhésion à la convention de subvention

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

**Conseil du 23 janvier 2023****Délibération n° 2023-1517**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet européen Accelerate Positive Clean Energy Districts (ASCEND) - Contractualisation avec les partenaires - Convention de partenariat et document d'adhésion à la convention de subvention

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet d'autoriser la Métropole de Lyon à contractualiser avec les partenaires du projet ASCEND (Accelerate positive Clean Energy Districts : accélérer le développement des quartiers à énergie propre et positive) porté par la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence, lauréate de l'appel à projets Horizon Europe lancé par l'Union européenne intitulé Quartiers à énergie propre et positive.

Le principe de la participation à ce projet a été approuvé par délibération du Conseil n° 2022-1275 du 26 septembre 2022.

La Métropole doit, dorénavant, contractualiser avec les partenaires du projet et décider de l'imputation budgétaire des recettes de fonctionnement et d'investissement. C'est l'objet de la présente délibération.

**I - Contexte**

Le projet ASCEND, porté par le consortium européen mené par la SPL Lyon Confluence, prévoit les actions suivantes :

- mettre en place des démonstrateurs à grande échelle de solutions éprouvées et rentables en faveur de la transition énergétique, dans des villes pilotes (Lyon, Munich), en capitalisant sur les connaissances existantes,
- assurer la bonne mise en œuvre de ces solutions tout au long de la vie du quartier, de la conception à la mise en œuvre et à la maintenance,
- répliquer les solutions retenues dans les villes partenaires (Charleroi, Porto, Prague, Budapest, Alba Iulia).

Sur le territoire de la Métropole, les partenaires réunis au sein du projet sont la SPL Lyon Confluence, la Métropole, la Ville de Lyon, Hespul, Urban Practices et Enertech.

Le projet débutera au 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour une durée de 5 ans.

**II - Contribution de la Métropole**

Le projet ASCEND représente l'opportunité, pour la Métropole, de renforcer et déployer ses services de données au profit de la transition énergétique, à la maille du quartier Confluence et en réplification sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Service porté par la Métropole	Apport du projet ASCEND
Ecolyo : accompagner les citoyens dans la compréhension et la réduction de leurs consommations d'énergie (gaz, électricité, réseau de chaleur) et d'eau, via une application dédiée et des défis associés	développement complémentaire pour le renforcement et le déploiement du service, mise en place d'un dispositif massif d'accompagnement des citoyens à la connaissance, la compréhension et <i>in fine</i> la réduction de leurs consommations d'énergie et d'eau via une animation dédiée
guichet unique des consommations : accompagner l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine public (Métropole, communes, bailleurs, etc.), notamment par la fourniture de données permettant de répondre aux obligations réglementaires du dispositif Éco-énergie tertiaire, de réaliser des audits, de faciliter le suivi des consommations des bâtiments et d'évaluer les résultats des travaux d'efficacité énergétique (suivi post-travaux)	développement complémentaire et généralisation de l'accès au service
cadastre énergie : accompagner la rénovation des logements en identifiant les bâtiments les plus énergivores ou consommateurs d'énergies carbonées	compléter, diffuser et animer l'accès au service de visualisation des consommations énergétiques des bâtiments du territoire

### III - Convention de partenariat et convention de subvention

Le lancement du projet nécessite la signature, entre les partenaires, d'un accord de consortium établissant les règles de travail, de gouvernance et de propriété intellectuelle pendant le projet. Cet accord a été rédigé à partir du modèle dit DESCA (*Development of a Simplified Consortium Agreement*) produit, notamment, par l'Association nationale recherche et technologie et des représentants européens de la recherche.

Cet accord prévoit 5 niveaux d'instances dont 4 auxquelles la Métropole participera ou pourra participer :

- l'assemblée générale (un par an) regroupant tous les partenaires, dont la Métropole et les parties prenantes au projet pour un échange d'informations,
- le comité directeur (un par an) est l'organe de décision regroupant uniquement les partenaires, dont la Métropole,
- le groupe central (4 par an) réunit uniquement les animateurs des lots de travail, pour traiter de l'avancement des tâches et la gestion quotidienne du projet. La Métropole n'en fait pas partie,
- le conseil des villes (4 par an) : réunit les collectivités partenaires et parties prenantes du projet pour partager les progrès, difficultés et résultats du projet. La Métropole y participera,
- le conseil consultatif (réuni au besoin) : rassemble des partenaires du projet qui participent sur invitation, et des experts externes pour créer et tester des solutions innovantes.

L'accord de consortium prévoit, également, une protection de la propriété intellectuelle de chaque partenaire et de la confidentialité relative aux informations échangées.

Enfin, cet accord nomme la SPL Lyon Confluence comme coordinateur du projet et donc en charge des relations avec la Commission européenne et de la collecte et redistribution des subventions aux partenaires du projet. À ce titre, la SPL Lyon Confluence signera avec la Commission européenne une convention de subvention.

Le lancement de ce projet rend nécessaire la signature de la convention de partenariat et d'un document d'adhésion à la convention de subvention avant fin 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'accord de consortium et le document d'adhésion à la convention de subvention pour le projet ASCEND.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer la convention de partenariat et le document d'adhésion à la convention de subvention du projet ASCEND et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Les recettes** de fonctionnement en résultant, estimées à 729 625 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P31O4523 selon l'échéancier suivant :

- en 2023 : préfinancement de 25 % soit 182 405 €,
- de 2024 à 2027 : 100 324 € par an,
- en 2028 : solde de 20 % soit 145 924 €.

**4° - Les recettes** d'investissement en résultant, estimées à 400 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 13 - opération n° 0P31O9194 et selon l'échéancier suivant :

- en 2023 : préfinancement de 25 % soit 100 000 €,
- de 2024 à 2027 : 55 000 € par an,
- en 2028 : solde de 20 % soit 80 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 janvier 2023**

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 25 janvier 2023